



Inauguration du RAVeL de la Ligne 618 entre Fauvillers et Martelange

Namur, le 01/07/2025

1. Le RAVeL fête ses 30 ans

Le RAVeL (Réseau Autonome de Voies Lentes) a vu le jour en 1995, dans le cadre d'une politique régionale wallonne visant à promouvoir une mobilité active, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Depuis l'aménagement du premier tronçon sur une ancienne ligne de chemin de fer en 1996 entre Rochefort et Villers-sur-Lesse, le RAVeL n'a cessé de grandir. Aujourd'hui, la longueur totale du RAVeL est de 1.534 km dont :

- 837 km sur des anciennes lignes de chemin de fer,
- 674 km sur des chemins de halage,
- 23 km sur des chemins forestiers.

Avec les chaînons de liaison qui relient les sites propres du RAVeL entre eux, on compte **plus de 2.090 km d'itinéraires cyclables régionaux et internationaux de longue distance signalés/balisés en Wallonie**. Le RAVeL aboutit également à proximité directe d'environ 40 gares SNCB, facilitant ainsi les déplacements intermodaux.

Depuis 30 ans, le RAVeL répond à plusieurs objectifs majeurs, à la fois sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Il s'agit notamment de **favoriser la mobilité active et durable, développer le tourisme vert, préserver et valoriser le patrimoine et de renforcer la cohésion sociale**.

A terme, il reste potentiellement 200 à 250 km de RAVeL à aménager, dont 57 km sont en cours d'aménagement. D'ici 2026, la volonté du SPW Mobilité et Infrastructures est de poursuivre le développement de ce projet via :

- L'aménagement des tronçons manquants qui permettront, d'une part, de développer le réseau cyclable structurant et la mobilité alternative à la voiture (cyclostrades, connexions aux

gares, aux zones d'emploi et de services, aux écoles, etc.) et, d'autre part, d'assurer la continuité des itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance.

- L'amélioration de la qualité des infrastructures existantes et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la réhabilitation et l'entretien du réseau existant.
- La poursuite et maintenance de la signalisation directionnelle et du balisage du RAVeL, des itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance et des cyclostrades.

Rendre la pratique du vélo possible, sûre et normale pour tout un chacun : tel est l'objectif du Plan Wallonie Cyclable qui prévoit une approche structurée de la politique cyclable sur le territoire wallon. De nombreuses actions prévues ont déjà ou auront dans les années à venir un impact direct pour les citoyens : la définition de réseaux cyclables et la réalisation d'infrastructures cyclables, l'augmentation du nombre des emplacements de stationnement pour vélos, la lutte contre le vol de vélo, les sessions de tests de vélos et autres actions de communication et d'accompagnement...

Le SPW MI joue donc un rôle central dans le développement du Réseau Autonome des Voies Lentes, en l'intégrant dans une politique globale de mobilité durable et de développement territorial. Les grands chantiers déjà réalisés et ceux à venir s'inscrivent dans la vision FAST 2030 (Fluidité, Accessibilité, Santé, Sécurité, Transfert modal) qui incarne la stratégie de la Wallonie pour transformer la mobilité d'ici 2030. A terme, ces aménagements permettront d'offrir un maillage cyclable dense structurant, cohérent et sécurisé à l'échelle de tout le territoire wallon.

2. Travaux d'aménagement du RAVeL de la Ligne 618 entre la limite des Communes de Vaux-sur-Sûre et Fauvillers, au lieu-dit les Étangs de la Strange, et Martelange

C'est en 2009, lors de l'élaboration de la première version du Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie, que le Service public de Wallonie et les Communes de Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers et Martelange, ont vu tout l'intérêt d'aménager un RAVeL sur l'ancienne ligne de chemin de fer vicinale n°618. Grâce à ce maillon, c'est tout le réseau de voies vertes de la Wallonie, et par conséquent, le réseau cyclable wallon, qui pouvait être connecté au réseau des pistes cyclables du Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, au nord de la Ligne 618, à partir de Bastogne, le RAVeL de la Ligne 163 permet de rejoindre Gouvy, puis la Vennbahn en direction de Saint-Vith, Waimes, Raeren et Aix-la-Chapelle, où le RAVeL des Lignes 39 et 38 conduit à Liège. Au sud de la Ligne 618, à Martelange, les pistes cyclables grand-ducales n°18, 17 et 13 emmènent les usagers actifs en direction d'Arlon et de Luxembourg-ville. La Ligne 618 fait ainsi partie intégrante de l'[itinéraire cyclable régional de longue distance W9 – La véloroute grandeur nature](#), qui traverse tout l'est de la Wallonie.

Lors de l'élaboration du tracé de l'[itinéraire cyclable européen EuroVelo 5 \(EV5\)](#), il n'existait pas de possibilité de rejoindre Luxembourg-ville au départ du RAVeL de la Ligne 614 entre Bastogne et Wiltz, tel que cela avait été imaginé lors de l'élaboration du tracé initial de l'EV5. Les partenaires wallons et grand-ducaux se sont alors accordés pour faire passer l'EV5 par la Ligne 618, qui relie Bastogne à Martelange en 25 km. En plus d'offrir un cadre paysager unique, la Ligne 618 présentait aussi

l'avantage d'offrir un parcours sans dénivelé significatif au cœur de l'Ardenne, puisqu'elle suit le cours des magnifiques vallées de la Strange et de la Sûre.

Au niveau local, la Ligne 618, outre ses retombées économiques liées au vélotourisme et au tourisme vert, va offrir un nouvel axe cyclable de déplacements utilitaires. Connectée via la Ligne 163 au centre de la Ville de Bastogne, à ses commerces, ses écoles, son Mobipôle de l'ancienne gare SNCB de Bastogne-sud, la Ligne 618 relie une douzaine de villages entre eux et traverse le parc d'activité artisanale de Villeroux. Une liaison au parc d'activité économique de Bastogne 1 est également assurée. La Ligne 618 offre donc une véritable alternative à la voiture pour se déplacer au quotidien à pied ou à vélo en toute sécurité.

C'est aussi en 2009 qu'a débuté la reconversion de la Ligne SNCV 618 en un axe de mobilité active. A l'époque, il existait déjà un sentier de randonnée pédestre sur la Ligne. Dans le cadre des subsides « PICVerts » (Plans d'Itinéraires Communaux Verts) du Ministre wallon des Pouvoirs locaux de l'époque, les Communes de Vaux-sur-Sûre, Fauvillers et Martelange, se sont mobilisées pour entamer l'aménagement d'un pré-RAVeL. La Commune de Fauvillers a ainsi réalisé une piste en empierrement fin compacté et rénové 2 ponts entre les Étangs de la Strange (à proximité d'Hompré), Hollange, Strainchamps et Radelange, dont le coût des travaux est de 268.630 €, subsidiés à hauteur de 213.888 €. La Commune de Martelange a de son côté construit un tronçon de piste RAVeL en asphalte et une passerelle entre Radelange et Martelange pour un montant de travaux de 203.787 € (subsides de 148.750 €). Sur ce tronçon, il fallait néanmoins encore emprunter la dangereuse N848, non équipée de piste cyclable, sur environ 1 km.

En 2015, en vue de confortabiliser et pérenniser l'infrastructure, le Ministre des Travaux publics a inscrit l'aménagement du RAVeL des Lignes 163 et 618 entre Bastogne, Fauvillers et Martelange dans le plan RAVeL 2015-2019. Les premières études techniques ont débuté, dans un contexte environnemental sensible puisque la Ligne 618 est située en grande partie dans le site Natura 2000 de la Haute-Sûre. Les démarches d'acquisition d'un tronçon d'un kilomètre, qui avait été vendu à un propriétaire privé, ont également été entamées.

En 2018, la Direction des Routes du Luxembourg du SPW Mobilité et Infrastructures, la Ville de Bastogne et la Commune de Vaux-sur-Sûre ont aménagé un pré-RAVeL en empierrement fin compacté sur la Ligne 163 entre Bastogne, Villeroux et Sibret, assurant une continuité complète de l'itinéraire cyclo-piéton entre Bastogne et Martelange.

En 2020, le Ministre de la Mobilité et des Infrastructures, qui a dégagé des budgets supplémentaires dans le cadre du PIMPT (Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous) et du Plan Wallonie Cyclable, a réinscrit l'aménagement de ce RAVeL dans le plan RAVeL 2020-2024.

En 2021, la Commune de Vaux-sur-Sûre a aménagé le RAVeL de la Ligne 618 entre Assenois, Salvacourt et Hompré dans le cadre des subsides Mobilité active 2018.

En 2022, les travaux d'aménagement du tronçon de RAVeL de la Ligne 618 entre les Étangs de la Strange, Hollange, Strainchamps et Radelange sur 11,5 km a été adjudgé par la Direction des Routes du Luxembourg du SPW MI pour un montant de 3.026.121 €. Les travaux, mis en œuvre par l'entreprise Socogetra, ont débuté au printemps 2023. Le chantier, balisé en étroite collaboration avec le

Département Nature et Forêt en vue de préserver et renforcer la biodiversité du site Natura 2000 traversé, a porté sur de multiples aspects :

- Débroussaillage et élagage ponctuels ;
- Rétablissement de l'écoulement des eaux par la création de nouveaux fossés ;
- Réhabilitation complète de 6 pertuis, du Pont du Tram à Hollange et du Pont de Fer à Strainchamps ;
- Renforcement et reprofilage du coffre existant, réalisation des fondations et pose de la piste RAVeL en asphalté sur une largeur de 2,50 m ;
- Construction complète du RAVeL sur un kilomètre et d'un nouveau pertuis à hauteur de l'ancien moulin de Savipré, après remise dans le domaine public du tronçon privé de la Ligne 618 ;
- Sécurisation des carrefours par du marquage, de la signalisation de police et directionnelle, et des dispositifs anti-intrusion ;
- Pose de garde-corps, clôtures, plantations et aménagement des abords.





En 2023, dans le cadre du chantier de réhabilitation de la voirie régionale N848 entre la sortie du village de Radelange et Martelange et de la pose de l'égouttage par la SPGE, l'aménagement du tronçon de RAVeL de la Ligne 618 le long de la N848, sur 1 km, a été adjudgé par le Direction des Routes du Luxembourg du SPW MI pour un montant de 598.423 €. Les travaux du RAVeL ont été réalisés par l'entreprise Socogetra et ont porté sur :

- Le débroussaillage, élagage et abattage d'arbres ;
- Les terrassements (déblais et remblais) de terre ;
- La construction de soutènement ;
- La réalisation complète de la piste RAVeL, sur une longueur de 900 m et une largeur de 2,50 m à 3,00 m ;
- La pose de glissières (acier et mixte acier-bois) sur 850 m pour séparer la piste RAVeL de la N848, ainsi que de garde-corps en bois en crête de talus ;
- La sécurisation d'une traversée de la N848 et la pose des marquages et de la signalisation de police et directionnelle.



La mise en service de l'itinéraire du RAVeL de la Ligne 618 sur les Communes de Fauvillers et Martelange sur 12,5 km permet ainsi de relier l'ensemble des voies du RAVeL en Wallonie au réseau des pistes cyclables du Grand-Duché du Luxembourg. Sans conteste, il constitue un des plus beaux tronçons du RAVeL et de l'itinéraire cyclable international EuroVelo 5.

En vue de confortabiliser l'itinéraire, la prochaine étape, planifiée dès 2026, sera d'asphalter le pré-RAVeL des Lignes 163 et 618 entre Bastogne, Villeroux et Assenois, avec prolongation de la Ligne 163 jusqu'au village de Sibret sur la commune de Vaux-sur-Sûre. Pour parfaire l'itinéraire, la traversée du parc d'activité artisanal de Villeroux sera étudiée en parallèle, permettant ainsi de ne plus emprunter la petite liaison sur voiries communales à faible trafic entre la Ligne 163 à Isle-le-Pré et Assenois.

3. Quelques chiffres clefs des investissements RAVeL sur la période 2020-2024 :

- 85 millions € d'investissements, soit environ 17 millions €/an (x2 par rapport au budget annuel récurrent).
- 64 km de nouveaux tronçons de RAVeL aménagés, comprenant 10 nouveaux ouvrages d'art (passerelle, encorbellement...).
- 39,5 km de tronçons de RAVeL asphaltés (tronçons qui étaient empierrés auparavant).

- 70,5 km de pistes RAVeL existantes réhabilitées, dont de nombreux ouvrages d'art.
- 520 km d'itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance et de RAVeL équipés d'une signalisation directionnelle et d'un balisage.

4. Les Mobipôles

La multimodalité repose sur la complémentarité de solutions multiples de transport qui convergent en divers lieux du territoire. Cela requiert non seulement l'aménagement des voiries et cheminements amenés à accueillir les divers modes de déplacement, mais également l'aménagement des lieux d'échanges modaux, encore appelés plateformes multimodales ou Mobipôles.

Les Mobipôles sont donc des lieux où convergent différentes infrastructures de mobilité qualitatives et performantes (routes, RAVeL... convergent vers des parkings de covoiturage, stationnements vélos sécurisés...) et où se trouvent des offres de services (voitures partagées, location de vélo, bornes de recharge électrique, espaces de coworking...). Ces lieux offrent une connexion directe avec le réseau de transport public structurant (train, métro/tram, bus express/à haut niveau de service).

À ce jour, plus de 125 Mobipôles ont d'ores et déjà été développés sur le territoire wallon et 50 autres sont prévus dans les années à venir.

5. Les itinéraires cyclables régionaux et internationaux de longue distance en Wallonie, dont les routes EuroVelo

La Wallonie est traversée par 14 itinéraires cyclables de longue distance :

- 10 itinéraires régionaux wallons (W0 à W9), dont la longueur est comprise entre 72 km et 206 km ;
- la Vennbahn, qui relie la Wallonie, l'Allemagne et le Luxembourg sur 124,5 km ;
- Trois routes EuroVelo : EuroVelo 3, EuroVelo 5 et EuroVelo 19 – La Meuse à vélo.

EuroVelo est le réseau des itinéraires cyclables européens – un réseau de 17 routes longue distance qui traversent le continent entier. Le développement et la coordination du réseau est assuré par la Fédération Européenne des Cyclistes (European Cyclists' Federation – ECF). Les routes EuroVelo peuvent aussi bien être utilisées par des touristes pour des voyages longue-distance, que par des habitants locaux pour leurs déplacements quotidiens.

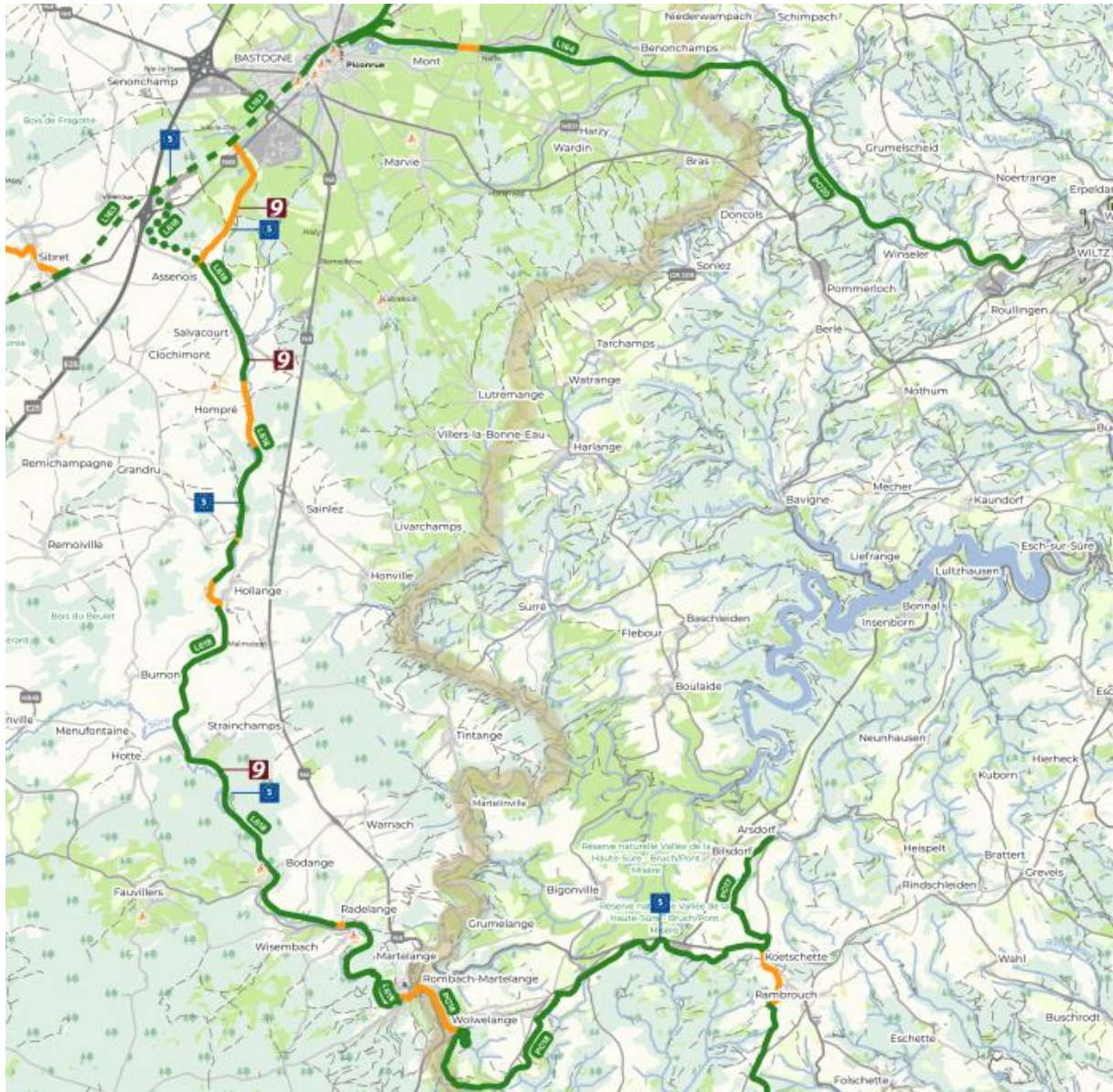
À ce propos, saviez-vous que la partie belge de l'EuroVelo 5 a remporté le titre de Véloroute de l'Année 2023 ?

Contact médias :

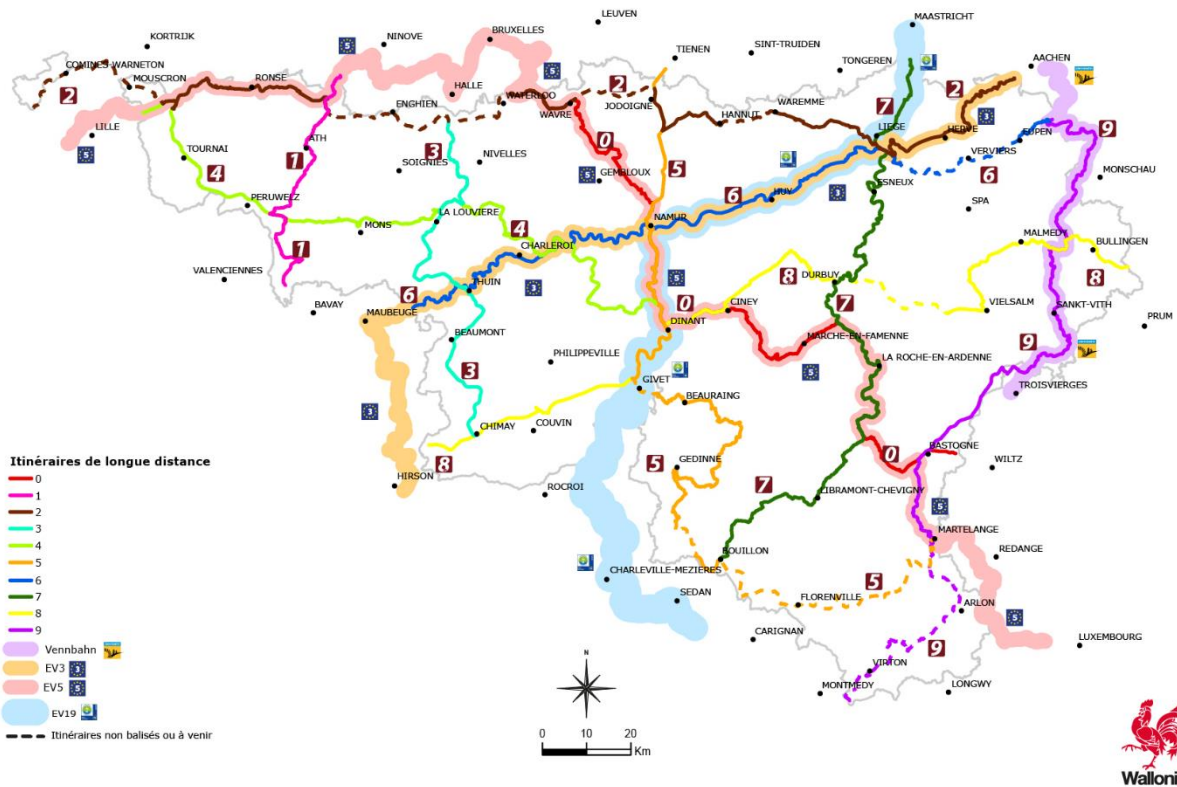
Serge TOUSSAINT | Porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures | +32 477 77 27 25 | serge.rene.toussaint@spw.wallonie.be

Sarah PIERRE | Porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures | +32 479 865 896 | sarah.pierre@spw.wallonie.be

6. Cartes



Itinéraires régionaux et internationaux de longue distance en Wallonie



Avril 2025

